**COMPTE-RENDU**

Objet : **COMITE DE PILOTAGE DES DISPOSITIFS DE PREVENTION DES DECHETS DE LOZERE : LES BIO-DECHETS**

Le 12 juin 2014 – Salle Janine Bardou, Hôtel Plagnes à Mende

**Assistaient à la réunion :**

| Civilité, nom, prénom | Fonction |
|---|---|
| Alain ASTRUC | Conseiller Général du canton d'Aumont Aubrac |
| Amandine PIERRE-LOTI | Animatrice du Programme de Prévention des Déchets Est-Lozère et Haut-Allier |
| Annie FAGES | Communauté de communes du Valdonnez |
| Béatrice MEYMARIAN | Communauté de communes de la Vallée de la Jonte |
| Bernard HILD | Mairie de Laubert |
| Bertrand FISCHER | Communauté de communes de Villefort – représentant de Mr De Lescure |
| Carine BONNET | Conseil général de la Lozère, service agriculture et environnement |
| Catherine LEFEBVRE | Collège du Collet-de-Dèze |
| Céline MOURGUES | Foyer de Vie L'Arc-en-Ciel de Chaudeyrac |
| Christiane CHARTIER | ADEME Languedoc-Roussillon |
| Claude SOLIGNAC | Communauté de communes de Grandrieu |
| Daniel GIOVANNACCI | Président du SICTOM des Bassins du Haut Tarn |
| Denis BERTRAND | Président de la Communauté de communes de La Vallée de la Jonte |
| Denis PERU | DREAL |
| Diane GAUDRIAULT | Animatrice du Programme de Prévention des Déchets Nord-Ouest Lozère |
| Didier BRUNEL | Président du SYMCTOM de Mende et de Saint Amans |
| Emilie GAZAGNE | Chambre du commerce et de l'industrie |
| Eve GALLIEN | Conseil Général Haute-Loire, service environnement |
| Francis COURTES | Conseiller général du Canton de Mende Sud |
| Grégory GARREL | SDEE |
| Jean-Max ANDRE | Communauté de communes des Cévennes et des Hauts Gardons |
| Jean-Michel ROBERT | Directeur du SIVOM La Montagne |
| José ROUQUETTE | EHPAD Ginestado, Aumont-Aubrac |
| Lionel BOUNIOL | Maire du Monastier-Pin-Moriès |
| Marie-Pierre LAFABRIE | Directrice du SICTOM des Bassins du Haut Tarn |
| Marion POUGET | Animatrice du Programme de Prévention des Déchets Sud-Lozère |
| Mathias CHABBERT | DDT |

| | |
|---|---|
| Mélanie MASSEBEUF | Chambre de l'Agriculture de Lozère |
| Michel PIRONON | Conseiller général du canton de Châteauneuf de Randon |
| Michèle BASTIDE | Communauté de communes de la Terre de Peyre |
| Nathalie HUBINEAU | Collège Odilon Barrot de Villefort |
| Olivier LORETTE | EPLEFPA de la Lozère |
| Pascal FRAZZONI | SICTOM des bassins du Haut Tarn |
| Pierre GIBERT | Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles |
| Robert PONS | Fédération de la Pêche de la Lozère |
| Romain VIDAL | UDAF 48 |
| Sandrine CENDRIER | REEL 48 |
| Sandrine FAURE | Communauté de communes Cœur de Lozère |
| Sandrine GIMBERT | Chambre de métier et de l'artisanat |
| Serge BOYER | Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles |
| Sophie AÏCHAOUI | Syndicat des Cramades (Cantal) |
| Sophie MEUNIER | Animatrice au Programme de Prévention des Déchets Est-Lozère et Haut-Allier |
| Valérie AMBERT | Collège Haut Gévaudan, à Saint Chély d'Apcher |
| Michèle MANOA | Conseillère générale du canton de Barre des Cévennes |

**Secrétaire de séance : Carine BONNET**

Le nombre de membres présents est de 42.
Madame Carine BONNET, chargée de mission au Conseil Général, accueille l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

- Présentation des objectifs et des rôles du Conseil Général et de l'ADEME dans la prévention des déchets en Lozère et en Languedoc-Roussillon par Carine BONNET et Christiane CHARTIER
- Présentation des Programmes Locaux de Prévention des Déchets de Lozère par les chargées de mission, Diane GAUDRIAULT, Marion POUGET et Amandine PIERRE-LOTI
- Définition des bio-déchets avec un rappel de la réglementation par Carine BONNET
- Bilan des animations du REEL 48 sur le gaspillage alimentaire réalisées sur des collèges de la Lozère par Sandrine CENDRIER
- Partage d'expériences sur le compostage partagé dans le Cantal par Sophie AÏCHAOUI, chargée de mission compostage au Syndicat des Cramades
- Présentation du processus de méthanisation par Mélanie MASSEBEUF, chargée de mission agronomie et énergie à la Chambre d'Agriculture de Lozère
- Présentation de la collecte des denrées alimentaires proches de leurs dates de péremption organisée par les « Resto du Cœur » auprès de la grande distribution par Amandine PIERRE-LOTI

## PRÉSENTATION DE LA PREVENTION DES DECHETS

**Le rôle du département**

Carine BONNET démarre en présentant le rôle du département en matière de prévention des déchets. Le Conseil Général est en charge de la planification de la politique prévention et gestion des déchets, de l'accompagnement technique et financier avec l'ADEME, et de l'animation du réseau de prévention.

**Le rôle de l'ADEME**

Christiane CHARTIER poursuit en présentant les chiffres clés en matière de déchets pour la France, le Languedoc Roussillon et la Lozère. La Lozère a la production d'ordures ménagères par habitant la plus faible de la région. Puis, elle explique les différents axes sur lesquels l'ADEME travaille en matière de déchets : elle accompagne les collectivités à la mise en place de politiques préventions, à la maîtrise des coûts de gestion, à la mise en place de nouvelles filières de recyclage et de valorisation,… Elle insiste sur l'intérêt pour les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de connaître et maîtriser leur coût de gestion. Pour finir, elle présente les plans et les programmes en France et en Languedoc Roussillon ainsi que leurs états d'avancement.

**Le Plan Départemental de la Prévention des Déchets**

Carine BONNET reprend la parole avec les 6 axes du plan et leurs mises en œuvre :

1. Créer une dynamique territoriale par la mise en place de Programmes Locaux de Prévention des Déchets dont l'objectif est couvrir 80% de la population du département. Actuellement, 3 programmes ont été lancés et couvrent 55% de la population.
2. Communiquer sur les grands messages de prévention via la création d'une identité visuelle, la sensibilisation de tous les publics par la création d'outils de communication, la réalisation d'une enquête départementale, la mise en place d'une opération de « foyers témoins », des actions lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la création de mallettes pédagogiques pour les écoles et à la promotion des CEEL (Contrat Education Environnement Lozère).
3. Accompagner les collectivités dans la mise en place de la tarification incitative par une aide à la connaissance des coûts et le lancement de la tarification incitative sur des collectivités pilotes.
4. Mobiliser les professionnels autour de la prévention des déchets. A titre d'exemple, la promotion du compostage chez les prestataires touristiques.
5. Accompagner la mise en œuvre du réemploi.
6. Être exemplaire au sein des services du Conseil Général en lutant dans les établissements scolaires conte le gaspillage alimentaire, en intégrant des critères d'éco-conditionnalité pour les manifestations du territoire, …

## LES 3 PROGRAMMES LOCAUX DE PREVENTION DES DECHETS EXISTANTS

Marion POUGET commence par présenter le programme Sud Lozère lancé en 2012. Il couvre une population INSEE de 11 831 habitants et la production d'Ordures Ménagères Assimilés (OMA) sur ce territoire est de 355 Kg/hab en 2013.

Amandine PIERRE-LOTI poursuit avec le programme Est Lozère et Haut-Allier initié en 2012 qui a une production d'OMA de 348 Kg/hab en 2013 pour une population INSEE de 16 813 habitants.

Diane GAUDRIAULT termine avec le programme Nord-Ouest Lozère qui couvre une population INSEE de 16 409 habitants dont la production d'OMA est de 333 Kg/hab en 2013. Elle précise également que ce programme a démarré en janvier 2014 et est en phase de diagnostic.

Elles ont, par la suite, rappelé l'objectif de leurs programmes qui est une réduction des OMA de 7% en 5 ans.

Puis, elles ont énoncé les thématiques abordées dans les 2 programmes en année 3 (compostage, gaspillage alimentaire, réemploi, éco-exemplarité des collectivités, achats écoresponsables, ...) et ont décrit leurs plans d'actions 2014 pour chaque programme.

Claude SOLIGNAC prend la parole sur le thème de la tarification incitative en s'inquiétant de

l'incivisme que pourrait engendrer la mise en place de cette tarification et sur le thème du « Stop-pub » en s'interrogeant sur l'impact de cette action sur l'emploi de facteur.
Cela souligne l'importance de communiquer sur l'intérêt qui motive le plan départemental et les programme locaux à mettre en place des actions prévention.
Concernant la tarification incitative - dont le Grenelle de l'Environnement incite vivement la mise en œuvre pour 2016 - il a été rappelé que son objectif n'est pas d'augmenter le montant des factures des administrés mais de faire payer chaque administré en fonction des quantités d'ordures ménagères résiduelles qu'il produit. Cette mesure a pour but de les inciter à adopter des gestes de prévention des déchets et à améliorer leur tri sélectif. En effet, 80% de nos poubelles peuvent faire l'objet de gestes de prévention ou de tri.
Au sujet des publicités non adressées distribuées par nos facteurs et la crainte que la distribution d'autocollant « Stop-pub » nuise à leurs emplois, il en résulte une perte d'activité pour La Poste de Lozère. Cette perte d'activité est cependant bien moindre que celle liée à la baisse du nombre de courriers postés. L'entreprise, consciente de la nécessité de faire évoluer le métier de facteur pour pérenniser l'emploi, développe de nouveaux services tels que la livraison de médicaments, le recyclage de papiers de bureaux confidentiels ou encore le relevage des compteurs,… D'autre part, il faut noter que les facteurs ne touchent pas de prime sur les courriers non adressés distribués. Enfin, avec le développement des publicités dématérialisées (par exemple envoyées par e-mail), nous observons un transfert du marché de l'emploi vers des métiers plus qualifiés et donc mieux rémunérés.

## LES BIO-DECHETS

Carine BONNET reprend la parole en définissant les bio-déchets et les acteurs impliqués. Elle rappelle également les objectifs issus des Lois Grenelle, c'est-à-dire la réduction des OMA de 7% entre 2008 et 2013, l'augmentation du recyclage de la matière organique pour les particuliers (45% pour 2015), pour les professionnels (75% pour 2012) et enfin la limitation du stockage à 60 % maximum des déchets produits.
Elle chiffre le gisement de bio-déchets à 7 350 tonnes dans les 23 280 tonnes de déchets collectées en Lozère. Ensuite, elle cible les acteurs concernés par la réglementation d'ici 2016, c'est-à-dire les producteurs de plus de 10 tonnes/an de bio-déchets et estime ce gisement entre 800 et 1 000 tonnes par an à l'échelle du département.
Elle termine en présentant l'objectif du plan départemental qui est de – 10% d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, les actions engagées sont la réduction de la production (don, gaspillage alimentaire), la valorisation (compostage, méthanisation), et la mise en place la tarification incitative.

## BILAN DES ANIMATIONS À L'EDUCATION AU GOÛT ET AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le REEL 48 a réalisé des animations pour l'éducation au goût et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Sandrine CENDRIER rappelle que 2014 est l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire.
Les animateurs du REEL 48 sont intervenus dans 9 classes de 7 collèges pendant la semaine du goût et 3 collèges ont souhaité aller plus loin et travailler sur la problématique du gaspillage alimentaire. Ainsi, par établissement, le REEL48 est intervenu sur 3 séances. Lors de celles-ci, les élèves ont co-construit avec les animateurs et les professeurs des outils pour réaliser un diagnostic du gaspillage et développer des actions de réduction impliquant les élèves, les professeurs et les autres acteurs de l'établissement. Le REEL 48 a présenté les différents outils réalisés dans les établissements : semaines de pesée, affiches, atelier de dégustation,…

Bernard HILD a souligné la pertinence de ces actions mais s'est interrogé sur le rôle des parents qui devraient être des acteurs prépondérants dans l'éducation au goût et à la lutte contre le gaspillage alimentaire des enfants.

Céline MOURGUES, du foyer de vie L'Arc-en-ciel à Chaudeyrac de 40 résidents, intervient sur les actions menées sur le gaspillage alimentaire au sein de l'établissement. Elle explique que le foyer quantifie et analyse ses restes alimentaires à chaque repas pour, par la suite, adapter les menus et les quantités préparées aux besoins et aux goûts des résidents. De plus, elle souligne l'importance d'impliquer tous les acteurs de la structure pour inscrire l'action dans la durée.

## LE COMPOSTAGE PARTAGÉ DANS LE CANTAL

Sophie AÏCHAOUI, responsable du compostage collectif au Syndicat des Cramades, présente son territoire d'intervention qui touche 44 500 habitants. Le syndicat est en année 4 de leur programme de prévention.
Elle expose le contexte de l'opération : depuis 2007, 1300 composteurs et lombricomposteurs vendus aux particuliers et malgré les 55% des foyers qui compostent déjà, il reste 38,6% de déchets fermentescibles dans les ordures ménagères. Suite à une étude, le syndicat a constaté que le principal frein au compostage était le manque de place d'où l'intérêt de développer le compostage partagé.
Puis, elle fait le bilan de l'avancé de l'opération de promotion du composteur collectif et présente les méthodologies employées ainsi que les outils de communication créés. Le syndicat a développé le compostage dans 3 quartiers, 1 village et 6 immeubles, 5 campings, 6 collèges, 32 écoles, 1 crèche et enfin dans 4 établissements de santé.
Le bilan du syndicat est prometteur puis qu'il observe une diminution de 9% des OMA soit 1 550 tonnes en moins par rapport à 2010. De plus, le compostage partagé a permis de créer du lien social entre utilisateurs et de sensibiliser aux problématiques environnementales.
Sur les 6 collèges équipés, ce sont 2,1 tonnes qui ont été détournées, représentant uniquement les biodéchets issus de la préparation des repas. Il a été décidé en effet de démarrer le compostage avec des biodéchets « facilement compostable » dans un premier temps.
Mme Hubineau demande s'il est possible de composter les biodéchets issus de la patateuse. Sophie AÏCHAOUI répond que ce mécanisme utilise énormément d'eau qui rend les épluchures de pommes de terre telle une pâte et que par conséquent il est difficile de les composter ou alors cela demande un meilleur suivi et plus de matière carbonée.
M. Vidal précise qu'à l'issue du dépouillement de l'enquête sur la qualité de l'eau réalisée cette année, des questions sur les consignes de compostage ont été recensées.

## LE PROCESSUS DE METHANISATION

Au tour de Mélanie MASSEBEUF de présenter le projet de méthanisation du département. Elle rappelle que la méthanisation est un processus de dégradation partielle de la matière organique sous l'action de micro-organismes et en absence d'oxygène. L'intérêt de ce processus est qu'il

dégage des biogaz (dont du méthane) qui peut être valorisé pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité. Après un exposé des différents procédés, elle rappelle les points règlementaires. Toutes les unités de méthanisation sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (*ICPE*) mais en fonction des quantités de matières organiques et de leur nature, les unités de méthanisation peuvent être soumises au régime de la simple déclaration jusqu'à la procédure d'autorisation ICPE.
La matière qui résulte de ce processus de méthanisation est appelée « digestat » et comporte beaucoup d'avantages (absence d'odeur, facilité à épandre, diminution de la quantité de germes pathogènes,…).
Pour la Lozère, la valorisation des digestats est actuellement soumise à aucune réglementation mais des labels, type Agriculture Biologique, peuvent devenir une contrainte.
Des projets collectifs sont en réflexion sur notre département.

Claude SOLIGNAC soulève la question de la rentabilité de ce type de projet sur notre territoire. Mélanie MASSEBEUF cite alors l'exemple d'une exploitation à Montrodat qui s'est lancée dans un projet de méthanisation par voie sèche. L'installation permet de détourner aujourd'hui 4000t à 5000t de fumier et a atteint ses objectifs fixés lors de l'étude de faisabilité. Cette installation sera rentable au bout d'une dizaine d'années.

## LES RESTOS DU COEUR

Marie-Hélène LANDRIEU, présidente des Restos du cœur de Villefort, prise par ailleurs pour des raisons associatives, c'est Amandine PIERRE-LOTI qui présente l'action des Restos du cœur qui permet de lutter contre le gaspillage alimentaire et l'insécurité alimentaire. Elle rappelle qu'en France aujourd'hui 7 millions de tonnes de déchets alimentaires qui sont jetés tout au long de la chaîne alimentaire et qu'en parallèle 8,6 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Suite à ces constats, les Restos du cœur et d'autres associations, ont développé la « ramasse », qui permet de récupérer des denrées alimentaires proches de leur date de péremption auprès des agriculteurs, de l'industrie alimentaire et des supermarchés et de les redistribuer personnes en difficultés. En France sur l'année 2013, c'est plus de 24 000 tonnes de produits alimentaires qui ont échappé à la destruction grâce aux Restos du cœur. En outre, en Lozère cette action pourrait être étendue à des maisons de retraite, de foyers de vie et des établissements scolaires. A noter que les entreprises faisant des dons peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

## CLÔTURE DE LA SEANCE

Madame Carine BONNET conclut la séance en remerciant les différents acteurs d'être venus aujourd'hui. La séance est levée.